

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 15 octobre 2020.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14
Votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, ALLEOUD, BOMBRUN, EUVRARD, FARGIER, GONIEAUX, GUICHARD, GUIGON, LEYNON, MERCOYROL, PREVOST, PUEYO, THOMAS.

Excusés : M. Yves LAMOINE, a donné procuration à Mme Simone GUICHARD.

Absents :

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics.

Le Conseil Municipal :

VU les élections municipales du 15 mars 2020

VU le renouvellement du Conseil,

VU les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

.../...

CONSIDERANT qu'outre Le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder de même pour les élections des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT qu'une seule liste composée des noms suivants a été présentée par les Conseillers Municipaux :

- Membres titulaires :
 - Michel PREVOST
 - Simone GUICHARD
 - Philippe BOUNIARD

- Membres suppléants :
 - Jean-Charles GONIEAUX
 - Claire BOMBRUN
 - Yves LAMOINE

CONFORMEMENT à l'article L2121-21 du CGCT si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

SONT DONC DESIGNES à la CAO en tant que :

- Délégués titulaires :
 - Michel PREVOST
 - Simone GUICHARD
 - Philippe BOUNIARD

- Délégués suppléants :
 - Jean Charles GONIEAUX
 - Claire BOMBRUN
 - Yves LAMOINE

PRECISE qu'en l'absence du Maire, la présidence de la CAO sera assurée par Mme Agnès GUIGON.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 22 octobre 2020,

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
26 OCT. 2020

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 23 octobre 2020
LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.

